

1 9 DEC. 1985

Séance ordinaire du Dix Neuf Décembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq, le 19 Décembre 1985,

Le Conseil légalement convoqué le 13 Décembre s'est assemblé sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS: MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mme Nicole DUFAYET
MM. André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints
Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mme Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET
Jean-Claude GILLES - Bernard LEBORGNE - Mmes Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY

Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Bernard BOULEY - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON
Daniel DICK - Camille GAUTHIER - Lucien ROCHE - Mme Françoise POITVIN.

ABSENTS: M. Jean-Pierre BOURIOT - Mme Madeleine MINSSIEUX

POUVOIRS : Mme Michelle BLIN	à	M. André LEON
M. Joël MONIER	à	M. Yves BAFFREY
M. Pierre BOE	à	M. Yves BAFFREY
M. Michel POISSON	à	M. Bernard BOULEY

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur ROBERT rapelle qu'à la suite de la démission de Monsieur TRESGOTS, il n'a pu, lors de la dernière séance, être pourvu à ce poste, Mademoiselle MARTIN, premier candidat non élu de la Liste "La Parole aux Citoyens" ayant donné une lettre de démission. C'est donc Monsieur FLAMENT, suivant immédiat qui devait être installé. Ce dernier ayant quitté la Commune, a, par lettre, fait connaître son impossibilité d'être installé. C'est donc Madame POITVIN née SITZ Françoise qui est proclamée Conseillère Municipale, fonction qu'elle accepte.

Monsieur ROBERT, appelle à sièger Monsieur ROCHE, premier candidat non élu de la Liste "Union pour MENNECY". Ce dernier, présent, accepte cette fonction.

LE CONSEIL

Vu la démission de Monsieur TRESGOTS, puis de Mademoiselle MARTIN, de Madame Mona GODEFROY,

En application de l'Article L 29 du Code Electoral, décide donc installés comme Conseillers Municipaux :

- Madame POITVIN née SITZ Françoise, le 27 Avril 1946 à SAINT-DENIS (93) - Institutrice en disponibilité, domiciliée à MENNECY, 3 Rue de la Glaisière.

- Monsieur ROCHE Lucien, né le 23 Octobre 1947 à ANNONAY (07) - Analyste, domicilié à MENNECY, 1 Allées des Saules.

0 0

.../...



1 9 DEC. 1985

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

Monsieur ROBERT demande que soient complètées les Commissions Municipales du fait de la nomination des deux nouveaux membres d'une part, et des propositions des Commissions d'autre part.

Madame POITVIN est nommée aux Commissions : Finances - Affaires Scolaires - 3ème Age - Information.

Monsieur ROCHE aux Commissions : Finances - Sécurité - Informatique.

Monsieur ROBERT délégué au Syndicat d'H.L.M. en remplacement de Madame GODEFROY.

Sur proposition de la Commission du 3ème Age : Madame GISSELBRECHT - Madame CHABROU.

LE CONSEIL

Adopte ces propositions à l'unanimité.

0 0

CREATION DE POSTES

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CHERRET,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide la création à compter du 1er Janvier 1986, d'un poste de Contremaître au Service du Restaurant Municipal et d'un poste de Commis dans les Services Administratifs Communaux,

Dit que les dépenses correspondant à ces nouveaux postes seront financés par imputation des crédits à ouvrir dans le Budget Primitif 1986.

0 0

SUBVENTION A UNE SOCIETE LOCALE

Monsieur MANGE rapporte au Conseil que la Société "Les Joyeux Pétanqueurs", Amicale qui avait fonctionné un certain nombre d'années à MENNECY et qui avait cessé son activité, vient de se déclarer en Association Loi 1901 et sollicite une subvention exceptionnelle pour sa mise en route. Il propose qu'on lui attribue 1 500 Frs. sur la réserve de 2 000 restant au Budget 85. Monsieur CHERRET rétorque que cela pourrait attendre le Budget 86, où la Société serait inscrite normalement dans la liste des subventions aux Sociétés sportives.

Monsieur ROBERT, dans un souci de conciliation déclare que c'est la M.A.L.C. qui versera cette subvention exceptionnelle.

0

.../..



1 9 DEC. 1985

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE

Monsieur ROBERT puis Monsieur VIOLETTE exposent au Conseil qu'un dossier d'enquête est actuellement déposé en Mairie en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière sise en partie sur COUDRAY-MONTCEAUX et en partie sur MENNECY.

Cette demande émane de la Société des Carrières de l'ESSONNE et du LOING de VERTle-GRAND.

Monsieur VIOLETTE résume le dossier et Monsieur ROBERT fait part de la création, qu'il a provoqué, d'une Commission intercommunale MENNECY-COUDRAY-MONTCEAUX-ORMOY (pour le trafic), qui examinerait le dossier et ferait les observations qu'elle jugerait nécessaires auprès du Commissaire Enquêteur.

Messieurs VIOLETTE - BROZ - JUAN -Mesdames POITVIN - GISSELBRECHT désireux de faire partie de cette Commission sont admis par le Conseil.

Monsieur TELLIER souhaite que l'on spécifie : qu'en aucune façon il ne faudra entamer la couche de marne qui doit se trouver sous le sablon et qu'il ne faudra pas remblayer avec des ordures ménagères ou compost provenant de l'incinération de ces dernieres.

Madame POITVIN s'inquiète de ce qui se passera en cas de découverte de gisement préhistorique.

Monsieur ROBERT propose que l'on demande à l'Association Historique de MENNECY de se renseigner sur le site et de surveiller si nécessaire.

Il fait remarquer également que lors de la demande de renouvellement de l'autosation en 1975, le Conseil avait demandé qu'une participation de 0,10 PAR M3 soutiré sur la Commune soit versée. Cette disposition doit être maintenue, mais faire l'objet d'un réajustement.

LE CONSEIL

Prend acte de l'information qui lui est données,

Et adopte les propositions des intervenants.

0 0

AFFAIRE FOUCRAY - RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS

Monsieur ROBERT présente au Conseil, les plans des futures installations commerciales et artisanales de chez FOUCRAY. Il remercie Madame DELPRAT, chargée de mission à la Région qui a largement contribué à la mise au point de ce projet. Il explique que cet ensemble comportera 42 appartements, 200 M2 de bureaux, 2 000 M2 de boutiques, 1 000 M2 de réserves pour FOUCRAY. Les plans présentés sont les mêmes que ceux déposés pour le Permis de Construire. Les boutiques n'ont pas été cloisonnées dans l'attente de la connaissance des preneurs et de leurs besoins. Il est convenu d'éviter les commerces de "bouche", laissant la priorité aux activités artisanales.

.../...



1 9 DEC. 1985

Monsieur TELLIER s'inquiète du nombre de places de Parking.

Monsieur ROBERT lui indique qu'il y en a actuellement 45 en plusieurs emplacements, mais que déjà des pourparlers sont engagés afin d'acquérir un terrain situé à l'arrière de l'ensemble afin de créer de nouvelles places.

Différentes questions sont ensuite posées, Monsieur GUILLAUMET au sujet des bornes d'incendie, Monsieur CHERRET l'éclairage public Route de Melun.

LE CONSEIL

Prend acte de cette information.

0 0

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SEJOUR

Monsieur ROBERT informe le Conseil que Madame et Monsieur CAREMEL lavaient retenu et règlé un séjour à LAMOURA.

Or, à la suite du décès d'un parent de l'un des deux, ils ont du partir précipitamment et n'ont pu profiter de leur séjour comme prévu.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte de rembourser, compte tenu des circonstances exceptionnelles, le séjour non employé par Madame et Monsieur CAREMEL soit 16 jours à 86 Frs. = 1 376.

Cette dépense sera financée par imputation des crédits ouverts au Chapitre 961 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0

CREATION D'UN POSTE DE TAXI

Monsieur ROBERT informe le Conseil qu'il a reçu de Monsieur GRAVOUILLE, 12 Rue de Limoges à MENNECY, une demande d'installation de Taxi à MENNECY, or, présentement il ne reste aucune place disponible.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de faire droit de la demande de Monsieur GRAVOUILLE et créé une nouvelle place de Taxi pour MENNECY.

0 0

• • • / • • •



1 9 DEC. 1985

CONTRAVENTION

Monsieur ROBERT informe le Conseil qu'il a été reçu du Trésor Public un avertissement pour recouvrement d'une amende Pénale de 250 Frs., suite à une contravention à la règlementation sur le stationnement constatée le 14 Mai 1985 à CORBEIL-ESSONNES pour le véhicule utilisé par le Service des Sports.

Or, aucun des chauffeurs attitré à ce véhicule ne reconnaît être l'auteur de cette infraction.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide, afin d'éviter toutes poursuites, de prendre exceptionnellement en charge cette amende,

Dit que la dépense sera imputée sur les Crédits ouverts au Chapitre 934 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0

CREATION DE POSTES DE T.U.C.

Monsieur TELLIER fait part de la nécessité de créer 6 Postes de T.U.C. afin de permettre au personnel de Service Communal de parfaire le travail de remise en état de Bâtiments Communaux, d'Espaces Verts et d'Ensembles Sportifs,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de créer 6 Postes de T.U.C.,

Et autorise le Maire ou son Adjoint à signer les Conventions à intervenir avec Monsieur le Commissaire de la République,

Dit que la Ville participera aux salaires des intéressés à concurrence de 500 Frs. par mois et par poste.

0 0

INFORMATIQUE

Monsieur BOULEY présente le rapport de la Commission Informatique et fait part des démarches qu'il a pu faire notamment dans le cadre de l'Information par Minitel. Une démonstration pourra avoir lieu lors de la prochaine séance du Conseil.

.../...



19 DEC. 1985

Il fait part également de ses craintes quant à la réussite de l'opération "Informatique pour Tous" lancée par l'Etat, considérant que le nombre d'ordinateurs mis à disposition des élèves est insuffisant. Il considère personnellement que pour être efficace, il serait nécessaire qu'il y ait un écran pour 3 à 5 enfants, ce qui n'est effectivement pas le cas. Pour arriver à cette solution, il faudrait envisager une dépense de l'ordre de 1 000 000.

Après avoir entendu diverses interventions : Messieurs CHERRET - ROCHE - DICK - BROZ -LARZILLIERE, il est convenu d'élaborer un dossier qui sera examiné dans le cadre du Budget 1986.

0 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DICK fait part de son étonnement quant à la présentation de l'Article du Groupe "La Parole aux Citoyens" dans le Bulletin Municipal, le titre en bleu n'attire pas l'attention.

Monsieur ROBERT admet sa remarque et l'assure qu'il contrôlera lui-même, lors du prochain tirage, que cela ne se reproduise pas.

0 0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 H. 50.

Beyer Levrait, Nacy - 2023